## International Journal of Multidisciplinary and Current Research

Research Article

Available at: http://ijmcr.com

ISSN: 2321-3124

## Impact du Zonage Dans la Culture du Coton Dans la Zone 13 (Gbêkê)

### Konan Khophyn Yann Leslie\*

Docteure, Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

Received 15 Oct 2025, Accepted 01 Nov 2025, Available online 17 Nov 2025, Vol.13 (Nov/Dec 2025 issue)

#### Résumé

Le développement de la filière coton constitue une réelle préoccupation pour les acteurs de cette filière. Pour cela, la réforme du zonage mise en œuvre par l'Etat, devient la réponse de la longue période de l'anarchie qu'a connu la filière coton. Par ailleurs malgré ces atouts bénéfiques, les acteurs de la structure en charge de la zone 13 (Global Cotton) sont confrontés à des dysfonctionnements tels que le manque de producteurs et le désintéressement des populations vivant dans la zone 13 pour la culture du coton. L'objectif général de cette étude est de montrer l'impact des dysfonctionnements engendrés par la réforme du zonage dans la production du coton par la structure Global cotton. Cette étude de nature qualitative s'est déroulée dans les localités de Bouaké, Botro, et Sakassou. S'appuyant sur la technique du choix raisonné, le guide d'entretien semi directif a été adressé à un agent du BNETD, neuf responsables de Global Cotton, dix cultivateurs du département de Botro et dix cultivateurs de Sakassou. Les entretiens ont été enregistrés puis transcrits et traités à partir de la technique du tri-thématique. Les résultats de l'étude ont révélé que, le manque de producteurs ainsi que le désintéressement du peuple baoulé pour la culture du coton dans la zone 13 engendre des effets néfastes dans le développement de la structure cotonnière Global Cotton tels que l'atteinte difficile des objectifs de production, l'abandon des productions chaque année par les producteurs, la baisse de la production, le non-respect des engagements de Global Cotton envers ses partenaires en cas de contrat pour égrener le coton.

Mots clés: Impact, Zonage, Culture du coton, Zone 13

### Abstract

The development of the cotton sector is a genuine concern for the stakeholders involved. To address this, the zoning reform implemented by the State has become a response to the long period of disorder that the cotton industry has experienced. Despite its beneficial aspects, the actors of the organization in charge of Zone 13 (Global Cotton) are facing dysfunctions such as a lack of producers and a general disinterest among the population living in Zone 13 in cotton farming. The general objective of this study is to show the impact of the dysfunctions caused by the zoning reform on cotton production by the company Global Cotton. This qualitative study was carried out in the localities of Bouaké, Botro, and Sakassou. Based on the purposive sampling technique, a semi-structured interview guide was administered to one BNETD agent, nine Global Cotton officials, ten farmers from the Botro department, and ten farmers from Sakassou. The interviews were recorded, transcribed, and analyzed using a thematic sorting technique. The study's findings revealed that the lack of producers and the Baoulé people's disinterest in cotton farming in Zone 13 result in harmful effects on the development of the Global Cotton structure. These include difficulty in meeting production targets, annual abandonment of production by farmers, a decrease in output, and failure to meet Global Cotton's contractual obligations to its partners for ginning cotton.

Keywords: Impact; Zoning; Cotton farming; Zone 13

### Introduction

A partir de l'année 1970, la culture du coton s'est développée à grande échelle dans la zone nord et centre de la Côte d'Ivoire.

La compagnie ivoire pour le développement des fibres textiles (CIDT), société d'économie mixte, prend la relève de la CFDT en 1974. La production cotonnière a donc amorcé son décollage avec la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) Diomandé (2018). Cette structure a permis le développement de la culture cotonnière ce qui a façonné le paysage agraire et la

\*Correspondant Author's ORCID ID: 0009-0000-0000-0000 DOI: https://doi.org/10.14741/ijmcr/v.13.6.2

structuration du monde rural de la zone des savanes dans le nord ivoirien.

Ainsi, la production du coton graine a connu une évolution remarquable. Elle est passée de 30 000 tonnes, en 1970 à 261 000 tonnes en 1990 Abo (2006). En plus de cela, cette production a favorisé l'industrialisation des villes de Korhogo, Boundiali, Bouaké, et Dimbokro à travers l'installation d'unités d'égrenage (FIRCA, 2012). Cependant, la volatilité des cours mondiaux a entrainé l'essoufflement de la filière coton et la cession d'une partie de la CIDT à des opérateurs privés en 1998. Cette privatisation partielle de la CIDT a conduit à la création de trois sociétés, dont deux privées que sont : Ivoire Coton et La Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI). Cependant, la liquidation de cette dernière (LCCI) en 2008, a entrainé la naissance de trois nouvelles sociétés cotonnières : COIC, SICOSA et M'Bengué coton qui fusionnera plus tard en 2012 avec Ivoire coton.

Aussi, le processus de privatisation en cours a été perturbé par l'avènement de la crise militaro politique dans la moitié du nord de la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 et conduit à une libéralisation anarchique (Diomandé, 2018). Cette libéralisation, s'est manifestée par une concurrence accrue des sociétés cotonnières sur les mêmes espaces et des difficultés d'approvisionnement en intrant de qualité et à temps opportun. La conséquence a été la dégradation de l'appareil de production, la baisse du niveau d'encadrement des cotonculteurs et leur bas niveau de revenu net résultant du bas prix du coton graine et d'un coût élevé de la production. Ce dysfonctionnement créé, a eu pour conséquences la réduction des surfaces cultivées, la baisse des productions et du nombre de producteurs. De 400 000 tonnes en 2000, la production est passée à moins de 120 000 tonnes en 2008. Quant aux producteurs, leur nombre sur la même période est passé de 180 000 à 50 000 (Ministère de l'Agriculture, 2013). La fin de l'année 1980 voit apparaitre des difficultés attribuables notamment, des pertes de productivité, des conflits avec les groupements de producteurs et des problèmes de gestion et de rentabilité.

Face à cette situation qui mettait en péril la filière coton, l'Etat ivoirien a adopté une réforme en 2013, appelée zonage dont l'épine dorsale est l'attribution de zones exclusives d'achat à toutes les sociétés cotonnières et la fixation du prix du coton sur l'année. Suite au découpage, dorénavant la structure Global Cotton, substituant l'ex Dopa mais gardant toujours la même activité, est en charge de la gestion de la Zone 13. Dans ce canevas, la structure Global Cotton à la tâche du suivi des productions, précisément la culture du coton, depuis la semence du coton graine jusqu'à la récolte, l'encadrement des producteurs, la sécurisation de leur revenu et la distribution des intrants aux producteurs.

Or force est de constater qu'en dépit de la réforme du zonage, les acteurs de la zone 13, principalement la société cotonnière Global Cotton, sont confrontés à de réelles difficultés qui constituent une entrave pour le bon fonctionnement et le développement de cette structure. Une incursion dans cette entité industrielle, nous a permis de déceler ces dysfonctionnements. Parmi ces dysfonctionnements, nous pouvons citer le manque de producteurs, le désintéressement des populations vivant dans cette zone que sont le peuple baoulé.

Quels sont les facteurs qui ont concouru à la mise en œuvre du zonage ? Quel est l'impact des dysfonctionnements observés sur l'ensemble de la structure Global cotton ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les acteurs pour pallier ces dysfonctionnements ?

L'objectif général de cette étude est de montrer l'impact des dysfonctionnements de la dernière réforme du zonage dans la production du coton par la structure Global cotton. De façon spécifique, il s'agit (i) d'identifier le contexte de naissance de la réforme du zonage au sein de filière coton en Côte d'Ivoire ; (ii) Montrer les dysfonctionnements engendrés par cette réforme et leur impact dans la zone 13 ; (iii) Evaluer les stratégies mobilisées par les acteurs de la structure Global cotton.

### Méthodologie

Cette étude s'est déroulée en décembre 2024, dans la région du Gbêkê précisément dans le département de Bouaké. Le choix de cette localité se justifie par le faible taux de production de coton enregistré dans cette localité de 2018 à 2024. Les informations en notre possession, collectées au sein de la structure Global Cotton indiquent un taux de production de coton qui s'élève en majorité à 500 Kg. Ce faible taux de production, est également perceptible dans les localités de Botro et Sakassou qui représentent des zones de production du coton. Ainsi, les données recueillies montrent que le taux de production de coton dans ces localités s'élève à 0,25 Kg depuis la période de 2018 à 2024.

Cette étude de nature qualitative, a privilégié le guide d'entretien comme outil de collecte des données adressés à 30 personnes. L'entretien semi-directif a permis de réaliser des entretiens auprès des catégories de personnes suivantes : (1) responsable du BNETD, (9) responsables de Global Cotton, (10) cultivateurs du département de Botro et (10) de celui de Sakassou. Ces personnes ont été sélectionnées à partir de la technique de choix raisonné. Le traitement des données collectées s'est fait par la technique du tri par thématique suivi d'une analyse de contenu. Pour des raisons d'éthique, les identités affectées aux enquêtées dans le texte sont des prénoms fictifs.

Pour analyser ce phénomène, nous avons eu recours à deux théories notamment la théorie du changement social et la théorie de la résilience. Dans le cas de la première théorie, Rocher (1968), stipule que le changement social correspond à toute transformation observable dans le temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une

collectivité donnée et modifie le cours de l'histoire. Dans le cas de cette étude, le changement social, se perçoit par la mise en œuvre d'une nouvelle réforme, celle du zonage. En effet, le zonage a permis la réorganisation de la filière coton; ce qui confère à chaque société cotonnière une zone d'intervention bien définie et des responsabilités nouvelles vis-à-vis des producteurs. Quant à la seconde théorie, Aschan (2000), la définit comme la capacité de se maintenir, alors qu'on est affecté par une ou plusieurs perturbations. Ainsi, la résilience recherche la stabilité et l'équilibre. Appliquée à cette recherche, la résilience se matérialise par la volonté des acteurs internes (les responsables de la structure Global cotton), celle de maintenir les activités de la zone 13 à travers la mise en œuvre des stratégies face dysfonctionnements engendrés par la réforme du zonage. Le choix de ce double choix théorique se justifie par la limite que présente la théorie du changement social, dans le cas des stratégies adoptées par les responsables de Global Cotton pour contourner les dysfonctionnements engendrés par le zonage.

### Résultats

Les résultats de cette recherche s'articulent autour des points suivants : la présentation du contexte de naissance de la réforme du zonage, les dysfonctionnements au sein de la zone 13 et l'impact des dysfonctionnements sur l'entreprise Global cotton et les stratégies mises en œuvre par les acteurs.

### Le contexte de naissance de la réforme du zonage

### Les dysfonctionnements au sein de la filière coton

La filière coton a contribué au développement des régions Nord, Est et Centre de la Côte d'Ivoire. Cependant, ce secteur dans son évolution a été confronté à des difficultés de tout ordre. Il s'agit de la carence au niveau des organisation des producteurs (OPA), du coût élevé des intrants, (semences, pesticides et insecticides), la fixation du prix du coton graine au producteur, le manque de financement pour la recherche et le développement la fillière coton.

Ces difficultés telles que présentées constituaient un handicap pour le développement de la filière coton. Ainsi face à ces dysfonctionnements les acteurs ont procédé à l'adoption d'une nouvelle réforme, le zonage

## L'adoption de la réforme du zonage

Etant donné que la filière coton était confronté à plusieurs difficultés qui entravaient son évolution, des rencontres ont été organisés en vue de trouver des solutions pour pallier à ces dysfonctionnements. A ces rencontres, on note la présence de l'ensemble des acteurs de la filière coton notamment, le conseil coton et de l'anacarde, les organisations des producteurs, les

sociétés cotonnières et la structure Intercoton et la FIRCA. Les requêtes de ces acteurs vont être portées vers le Gouvernement par les structures que sont le conseil coton, Intercoton et le FIRCA. Le Gouvernement ivoirien, face à l'impératif et son objectif; celui de poursuivre les activités du coton, va engager un vaste programme de restructuration du secteur agricole. Ce programme a été adopté lors du conseil des Ministre le 22 mars 2013 (Fraternité matin).

Suite à cette décision, un atelier de restitution de l'étude pour le zonage agro-industriel a été organisé le 30 novembre 2015. A cet atelier on note la présence du Conseil du coton et de l'anacarde, les organisations professionnelles, les représentants des producteurs et les partenaires techniques et financiers. Cet atelier avait pour but de mettre en exergue l'objectif du zonage et de permettre à tous les acteurs de la filière de prendre connaissance de leurs nouvelles charges et des nouveaux défis à relever. Il faut aussi signifier que le présent document établi s'est matérialisé sous forme d'un contrat dans lequel les deux parties prenantes l'Etat et les acteurs du secteur coton, ont des charges, missions et doivent s'engager à les respecter (source, Abidjan.net).

Par ailleurs, au cours d'un atelier le jeudi 20 Avril, 2017, un atelier sur la validation de la convention de concession et du cahier de charge a été initié. Il avait pour but de parvenir à la finalisation du contenu consensuel de la convention et surtout du cahier de charges. Ces cahiers de charges prennent en compte les attentes des acteurs et partenaires de la filière coton (source Abidjan.net). On note la présence du conseil coton et de l'anacarde soutenu par le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA) et l'organisation interprofessionnelle agricole, le représentant du Ministre de l'agriculture.

## Le décret d'adoption du zonage

Ainsi la décision d'adoption s'est finalisée par un décret du gouvernement ivoirien qui s'énonce comme suit :

## La définition et les objectifs du zonage

### La définition du zonage

Le Zonage est une des mesures phares de la filière de coton. Il est mis en œuvre dès la campagne de 2017-2018, suite au décret du 28 décembre. Il consiste en effet en un découpage du bassin cotonnier en zones exclusives d'activité (ZEA), autour des usines existantes et de zones de développement. Ainsi, 18 zones ont été identifiées sur la base des limites administratives. Les ZEA constituent des zones optimales de production et de collecte définies autour des unités d'engrenages. Parmi ces zones, nous pouvons citer six sociétés cotonnières impliquées telles que la CIDT, Ivoire Coton, COIC, SECO, SICOSA 2.0 et Global Coton.

### • Les objectif du zonage

La réforme du zonage a pour objectif de contribuer à :

- L'optimisation de la production et de l'amélioration de la qualité du coton et de l'anacarde
- La garantie d'un prix rémunérateur aux producteurs
- La transparence te la fiabilité du système de commercialisation
- La mise en place d'une interprofession représentative et crédible assises sur de solides organisations de producteurs
- L'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation
- L'amélioration du cadre et des conditions de vie des producteurs
- L'amélioration de la gouvernance.

En d'autres termes, il s'agit d'améliorer les performances de la filière coton.

### Découpage des zones d'interventions

Le découpage géographique s'est fait par le BNETD, structure qui a pour mission d'apporter un appui à la réalisation d'études de missions de suivi et d'assistance. En ce qui concerne le secteur agricole, le BNETD réalise l'assistance auprès de l'Etat et de ses particuliers. Elle a donc été désignée pour matérialiser le projet du zonage. Ce découpage des zones s'est fait selon deux critères :

- D'une part, les critères reposent sur l'existence d'une usine d'égrenage et sa capacité, la limite administrative et la prise en compte des zones de cultures et des zones potentielles de développement de la culture du coton.
- D'autre part, les critères d'attribution en fonction de la propriété de l'unité d'égrenage, des acquis de la libéralisation 1998 et de l'importance et la qualité des activités agricoles intégrant le conseil agricole

### Les dysfonctionnements engendrés par le zonage dans la zone 13 et leur impact au sein de la structure Global cotton

Dans cette partie, il s'agit pour nous de montrer les difficultés auxquelles sont confrontées les acteurs de la zone 13 suite à l'application de la réforme du zonage et par la suite l'impact de ces dysfonctionnements.

## Les dysfonctionnements engendrés par le zonage dans la zone 13

La mise en œuvre du zonage a été bénéfique pour la filière coton en ce sens que cette réforme a fait naître de nombreux avantages. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer la fidélisation des cotonculteurs aux sociétés cotonnières, la fin des disparités l'assistance aux cotonculteurs. Cependant, malgré ces avantages dans la zone 13, l'on

constate que la société cotonnière en charge de coordonner les activités de cette zone, précisément la société Global coton, est confrontée au manque de producteurs et au désintéressement des populations occupant cette zone par la culture du coton.

## Le manque de producteurs pour la culture du coton dans la zone 13

Lors de nos entretiens avec les responsables de la structure coton, il est ressorti que depuis maintenant sept années, suite à l'application du zonage la société Global coton est confrontée à un manque de producteurs. (Source responsable de la production agricole). Dans le même sens, un autre employé, AS atteste cela :

« Le nombre de producteurs ne fait que baisser, nousmême on comprend plus rien, en 2023 par exemple on avait au moins 700 producteurs, mais cette année-là ça diminuer ce qui fait qu'on se retrouve avec 200 producteurs ».

En effet, à travers ces propos, cet employé, fait une comparaison du nombre de producteurs durant la campagne 2023-2024 et la campagne 2024-2025. Ainsi, cette comparaison nous permet de voir le grand écart qui existe au niveau des producteurs durant les années 2023-2024 et 2024-2025. Aussi, cette recrudescence au niveau du nombre de producteurs, laisse entrevoir une véritable inquiétude pour les acteurs de Global Cotton. Les employés se posent la question à savoir quelle sera le sort des campagnes à venir ? Ces employés estiment que si cette situation perdure, elle peut conduire à d'énormes conséquences telles que la cessation d'activités au sein de la Global cotton. Or si cela est le cas, cette cessation d'activité peut engendrer la perte d'emplois de ces employés.

Quand nous prenons, le tableau d'attribution des ZEA, nous pouvons voir que la structure Global cotton dispose d'un vaste espace sur lesquels peuvent s'étendre les cultures de coton. Les zones d'occupation de la structure Global coton, vont des départements, passant par les sous-préfectures, aboutissants aux villages. Par conséquent, pour mieux coordonner ses activités au niveau de la partie agricole, la société Global cotton, est repartie comme suit :

- Deux sections au niveau de la production agricole, d'où nous avons la section nord et la section sud. Et chaque département est composé de 4 souspréfectures. Ces 4 sous-préfectures regorgent en leur sein au minimum 15 villages. Ainsi, ces quatre sections représentent les zones de productions de la société Global cotton.
- Prenons par exemple le cas de la section sud où nous avons des départements de Brobo, Prikro. Comme nous l'avons signifié, chacune de ces sections regroupe au minimum 15 villages, qui représentent

les zones de production. Dans le cas de la section Nord, nous avons Sakassou, Tiébissou, Botro. C'est dans ce sens que l'employé MA témoigne :

« Nous avons tellement de terres, malheureusement y'a personne pour travailler sur les terres là, yen dedans même on n'a pas encore toucher comme les zones de Daoukro, Arrah, Sakassou ».

Les propos de cet employé permettent de déceler le potentiel que regorge les zones de productions de la société Global cotton. Ainsi, malgré tous ces atouts que possèdent ces zones évoquées, jusqu'à ce jour certaines n'ont pas encore été exploitées du fait du manque de producteurs. Pourtant la présence de producteurs dans toutes ces localités, aurait permis en effet de propulser les activités de la structure Global Cotton.

En plus de cela, lorsque nous faisons une comparaison du nombre de producteurs des cinq autres sociétés cotonnières par rapport à Global cotton, nous voyons que la société Global cotton dispose du plus petit nombre de producteurs. Durant la campagne 2020-2021, on dénombre au sein de la CIDT, 30588 producteurs ; 49372 producteurs pour Ivoire coton ; 33064 producteurs pour COIC ; 18640 producteurs pour SECO et 604 producteurs pour Global cotton (Source, APROCOT statistiques campagne 2021-2021). Cela se perçoit par les propos de l'employé BD qui atteste :

« Quand on va aux réunions même et que les autres sociétés cotonnières donnent leurs nombres de producteurs nous avons mal, c'est là on voit que nous même on est dernier ».

En effet, par ces propos, l'employé BD, nous fait savoir qu'en termes de classement de producteurs, les autres sociétés cotonnières prises dans leur ensemble détiennent le taux le plus élevé de producteurs. Cela devient ainsi un atout pour ces sociétés cotonnières car plus le nombre de producteur est élevé, plus la production est abondante. Or contrairement à ces sociétés cotonnières, Global Cotton quant à elle dispose d'un faible taux de producteurs. Et ce faible taux constitue un handicap dans la réalisation d'une production abondante.

# Le désintéressement du peuple baoulé dans la zone 13 pour la culture du coton

A l'inverse des peuples du nord, pour lesquels la culture du coton représente la principale activité et source de revenus (Source, Ministère de l'agriculture, 2013), le peuple baoulé était orienté vers la culture des produits vivriers (igname, riz, manioc) pour répondre aux besoins alimentaires des habitants. A partir de 1913, de nouvelle culture vont être introduites dans les pratiques du peuple baoulé par les filateurs français, à travers la mise en en place de l'Assiociation Cotonnière Coloniale (ACC) qui

s'installe dans la ville de Bouaké. (Pezzet P, 1965). Cela marque ainsi le début d'une nouvelle aventure pour les populations du centre. Toutefois, il faut noter que le peuple baoulé s'adonne à la cuture du coton pour des besoins artisanaux. Ainsi la première production va atteindre un résultat remarquable qui s'élève à 10000 T de coton graine. Du fait de cette évolution, le Gouvernement ivoirien va mettre en place à partir de 1973, une structure chargée de la promotion du développement de la culture du coton et des cultures vivrières appelée CIDT. Mais, la chute des cours mondiaux du coton va impacter les activités de la CIDT entraînant des difficultés de trésorerie. Cette situation va conduire à la privatisation partielle de la CIDT. Après la période de privatisation, la crise militaro-politique de 2002, va accentuée les difficultés entraînant des pertes financières pour la CIDT.

Nous voyons donc que la culture du coton fait partie depuis longtemps des pratiques du peuple baoulé, mais celle-ci n'en a pas fait son activité principale. En revange l'activité que ce peuple privilégie et celle dans laquelle il est beaucoup plus impliqué est l'activité artisanale. Cela demeure aujourd'hui et se perçoit dans les villes telles que de Tiébissou, Bouaké. Cependant, avec l'évolution de la société, certaines populations parmi ce peuple, vont se tourner vers d'autres cultures. Parmi ces nouvelles cultures, nous pouvons mentionner celles de l'anacarde, de l'hévéa, et les cultures maraichères. C'est donc ce qui en est ressorti de nos entretiens avec certains habitants particulièrement ceux de la zone 13 des départements de Sakassou, Botro. Le cultivateur VC, affirme cela en ces termes :

« Au village ici là nous on fait plus coton ooh c'est avant nos parents faisaient ça, ça nous fatigue et puis on gagne rien dedans. Actuellement là nous tous c'est anacarde on fait »

A travers ces propos, ce cultivateur nous fait comprendre que la culture du coton pour les populations de sa localité, n'est plus d'actualité. Aussi, il nous fait part du fait que ces populations estiment que cultiver le coton de nos jours demande beaucoup d'efforts, et représente une tâche difficile. En plus de cela, ces populations estiment que la culture du coton ne rapporte pratiquement pas grande chose en termes de gains. Elles préfèrent ainsi s'adonner aux nouvelles cultures telles que l'anacarde. C'est donc ce qui explique le délaissement de cette culture pour la culture de l'anacarde ou encore des cultures maraîchères.

Les responsables de Global cotton quant à eux estiment que ce délaissement de la part de ces populations renvoie au fait que la nouvelle génération qui substitue l'ancienne n'ont pas la culture, la connaissance du coton et ne l'ont pas hérité de leur prédécesseur. (source, responsable agricole).

## L'impact des dysfonctionnements dans la zone 13 sur l'ensemble de la société cotonnière Global cotton

Le manque de producteurs ainsi que le désintéressement du peuple baoulé dans la zone 13 engendre des effets néfastes dans le développement de la structure cotonnière Global cotton. L'impact des dysfonctionnements mentionnés se matérialise par :

- L'atteinte difficile des objectifs de production
- L'abandon des productions chaque année par les producteurs
- La baisse de la production
- Le non-respect de des engagements de Global cotton envers ses partenaires en cas de contrat pour égrener le coton.

### Au niveau des objectifs de production

Il faut savoir que dès le lancement des campagnes, les sociétés cotonnières la structure Global cotton, comme toutes les autres sociétés cotonnières, se donne un objectif de production chaque année. Par cet objectif de production, il faut entendre des prévisions de productions par les dirigeants en vue d'accroître la production qi varie d'une année à une autre. Par exemple pour la campagne 2022-2023, la prévision de production s'élevait à 1513 T. Mais compte tenu des difficultés susmentionnées cela n'a point été atteint. Ainsi en lieu et place des 1513 T, la structure Global cotton a obtenu 500 kg de production (Source, responsable logistique).

### Au niveau de l'abandon des productions et le non suivi du développement du coton graine

Chaque année, la structure Global coton est confrontée à l'abandon des producteurs. Plus précisement, les producteurs dans cette zone commence l'activité de la culture, la semence du coton graine, en acceptant de la part de la structure tous les produits pour la semence, mais n'achève pas la culture. Cela se perçoit à travers les propos de l'employé MS:

« Y'en a quand ils viennent, ils ne terminent pas la culture, ils s'en vont ».

Par ces propos, cet employé, nous fait savoir qu'a maintes reprises, la structure Global Cotton a été confrontée à l'abandon des productions. En effet, il faut souligner que la culture du coton requiert des ressources financières et humaines. Ce qui signifie que l'obtention de coton de qualité demande beaucoup d'investissement en intrants. Alors le fait d'injecter des ressources et voir ceux-ci ne pas porter de fruits constitue une perte pour la structure Global coton.

Aussi, il y a le non-suivi de la part des producteurs lors du processus de production, depuis la semence de la graine jusqu'à la récolte du coton. L'employé AB atteste cela :

« Quand on ne suit pas le processus de production, cela affecte automatiquement la qualité du coton ».

En effet Par ces propos, cet employé, nous fait savoir que la production de coton obéit à un processus. Ainsi à chaque étape, depuis la semence de la graine jusqu'à l'obtention du coton, il y a des actions à exécuter. Alors si les recommandations prescrites ne sont pas appliquées le coton peut être affecté par plusieurs attaques d'insectes qui sont à même de détruire la semence. Pour cela il incombe aux cotonculteurs de surveiller et contrôler la semence et le développement de celle-ci. Ce qui n'est pas le cas pour certaines localités telles que Prikro où nous avons été confrontés au non suivi des productions par les contonculteurs. Ainsi grâce au comité de suivi de la structure Global Cotton, ce constat a permis d'agir au plus vite en substituant ces cotonculteurs.

#### Au niveau de la baisse de production

La structure Global cotton depuis sa création à une capacité de production de coton estimée à 25000 T. Mais jusque-là, elle n'a pu atteindre ce chiffre du fait des difficultés qu'elle rencontre. Cela se matérialise également dans plusieurs zones de production de la zone de 13, zone du Gbêkê, dans les villes telles que m'Bahiakro, prikro où le taux de production s'élève à 0, 25 Kg. Pourtant, nous avons signifié plus haut qu'une section regroupe 15000 villages. Si ces 15000 villages avaient une plus grande capacité de production, avec l'ensemble de toutes les localités la production serait abondante. Or lorsque nous prenons chacune de ces zones de production, chaque année, le constat est le même : le taux de production de coton graine reste faible. Cette situation est déplorable pour les acteurs de la société cotonnière Global cotton, car les résultats restent toujours inférieurs aux résultats escomptés. Et cela malgré leur apport en intrant et leur contribution en encadrement des producteurs. On note donc que le taux de production graine pour la structure cotonnière Global cotton s'élève en majorité à une tonne (1/T) (source, responsable logistique).

# Le non-respect des engagements de Global cotton envers ses partenaires

La société Global cotton est une entreprise a deux volets. Le premier est celui de la production agricole, tandis que le deuxième volet concerne la production industrielle plus précisément l'égrenage du coton. Ainsi les dysfonctionnements évoqués, impactent également le volet industriel de l'entreprise. Cela se matérialise par le fait que la société cotonnière Global cotton, ne parvient pas à honorer ses engamgents vis-à-vis de ses partenaires. En effet, il faut savoir que la structure Global cotton est en collaboration avec des structures locales interne et externe, ou encore des clients qui sont fournisseurs ou des particuliers. Sur le plan local Global

cotton collabore avec les structures telles que la CIDT, COIC. Quant aux partenaires externes, il s'agit des particuliers provenant des pays de l'Europe tels que l'Allemagne. Cela se perçoit par les propos de l'employé B E:

« Il est arrivé au cours de l'année 2023-2024, pour Global cotton d'obtenir un contrat avec un client de l'Europe. Ce contrat stipulait que la société Global cotton devait fournir 300 T de coton au client. Mais du fait que la production ait été en petite quantité, Global cotton a fourni 200 T au lieu des 300T. Du coup à la place des 50 millions la société n'a pu obtenir que 20 millions ».

Cet employé nous fait savoir qu'il est arrivé à plusieurs reprises que Global Cotton ne parvienne pas à respecter sa part de contrat avec des structures. Pour lui, cette situation constitue un handicap pour l'entreprise car elle crée un manque à gagner, des pertes financières. En plus des pertes financières, il faut noter que le non-respect des engagements ne permet pas à l'entreprise de fidéliser sa clientèle dès l'instant ou elle ne parvient pas à respecter sa part de contrat.

# Les stratégies de résilience des acteurs de Global Cotton dans la zone 13 (Gbêkê).

Selon Porter (2012), la stratégie renvoie à l'art de se construire des avantages durablement rentables par rapport à son environnement par la réduction de l'incertitude, des innovations, des verrouillages, son accroissement, des synergies, la flexibilité.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la structure Global cotton est confrontée à des difficultés dans sa zone d'intervention, la zone 13 suite à l'adoption de la réforme du zonage. Avec ces difficultés qui demeurent à ce jour, l'adoption d'un plan immédiat par les acteurs de la filière coton, se présente comme un impératif pour permettre à la société cotonnière Global cotton de toujours fonctionner.

#### Les stratégies des acteurs internes

Face aux problèmes évoqués que sont le manque de producteurs, le désintéressement du peuple baoulé, les responsables de Global Cotton ont mis en place des stratégies. Il s'agit de :

- La recherche et l'installation des producteurs du nord vers le centre pour la culture du coton
- La sensibilisation des peuples vivant dans la zone 13, sur l'importance de la cuture du coton

### La stratégie de la recherche de producteurs

En effet face au manque de producteurs, au manque d'intérêt des populations dans la zone 13 pour la culture du coton, les responsables de la société Global exerçant

dans cette zone se trouvent dans l'obligation d'aller chercher des producteurs ailleurs. Ainsi, ils ont recours aux cotonculteurs de la zone du nord qui viennent dans la zone 13 pour cultiver le coton. L'employé CV témoigne de cela en affirmant :

« On est obligé de d'aller chercher des cotonculteurs ailleurs pour cultiver notre coton, cela fait plus de charge et de dépense pour nous ».

Par ces propos, cet employé relate le fait qu'il revient à la structure Global cotton de se charger de l'installation des cotonculteurs vu que ceux-ci sont étrangers au nouveau site. Ainsi, Global cotton, se charge d'abord de trouver un site pour loger ces cotonculteurs, ensuite couvre tous leur besoins vitaux (besoins alimentaires, eau potable) et leur octroie les produits de production (intrants) sur une période d'1an. Ainsi, pour cet employé ces actions demandent beaucoup de moyens financiers et sont coûteux pour la société Global, surtout que ces actions se font sur fond propre.

## La sensibilisation des populations de la zone 13 sur la culture du coton

Vu la non mobilisation, le délaissement des populations vivant dans les régions de la zone 13, les responsables de la structure Global cotton, ont mis en place des campagnes de sensibilisation. Cela se matérialise par les propos de l'employé EV qui atteste :

« Chaque année, avant le lancement des campagnes, on met en place des programmes de sensibilisation. Des équipes sont constituées et déployés dans toute la zone 13 afin d'amener ces populations à intégrer cette pratique dans leurs pratiques quotidiennes »

Pour cet employé, c'est un impératif. Vu que les populations de la zone 13 ne s'intéressent pas à la culture du coton il y a donc une nécessité ; celle d'aller vers cette population afin de leur expliquer de manière plus claire, en quoi consiste la culture du coton, le processus depuis la semence jusqu'à la récolte, les gains potentiels à obtenir, les menaces durant la culture et l'importance de faire ces cutures pour le développement de cette zone, et la valeur ajoutée apportée par cette culture au pays tout entier.

### Les stratégies des acteurs externes

Les acteurs externes renvoient à l'ensemble de tous les acteurs de la filière coton. Il s'agit de l'Etat ivoirien, en appui du BNETD, la FIRCA, le Conseil Coton et de l'Anacarde, Intercoton.

Dès la mise en œuvre du zonage, le contrat qui engage l'ensemble des acteurs de la filière coton a relevé deux actions indispensables. Il s'agit des actions de contrôle et d'évaluation du zonage.

La première, l'action de contrôle du zonage, se fait par la structure FIRCA, chaque année. Cette action renvoie au suivi effectué par le FIRCA au sein des sociétés cotonnières. Ce suivi consiste à vérifier si effectivement les sociétés cotonnières exécutent correctement leur part du contrat. A la suite de cette visite, si le FIRCA fait cas de non-respect du contrat, la société cotonnière inculpée est suspendue. Cela a été le cas de la société cotonnière SICOSA, dont les charges ont été retirées et remises à une autre société cotonnière COIC pour continuer les activités (source, responsable BNETD, membre du comité d'évaluation).

En ce qui concerne la deuxième action, c'est celle de l'évaluation du zonage. Elle consiste à faire l'état des lieux au sein des sociétés cotonnières afin de s'imprégner des difficultés, des insuffisances auxquelles sont confrontés les sociétés cotonnières. Sur la base des difficultés relevées, le comité d'évaluation produit un rapport. C'est donc ce rapport qui permet à l'Etat d'intervenir et d'apporter des solutions le sens de l'amélioration des résultats. Normalement, le contrat a défini la durée de l'évaluation. La durée définie pour cette évaluation au départ devrait se faire au bout de 7 ans après l'instauration du zonage. Par ailleurs, des 7ans l'Etat a opté pour 3 années renouvelables. La tâche d'évaluation, a été attribuée au BNETD.

De ce qui précède, nous pouvons dire qu'au sein de la société cotonnière Global Cotton, seules les actions de contrôles ont été exécutées jusqu'à ce jour. Quant à celle de l'évaluation ce n'est qu'en octobre 2024, qu'elle a pris forme. Ainsi, il convient de dire que la société cotonnière Global cotton pendant ces sept années au vu de ces difficultés a fonctionné sur la base des politiques propres à elles. Car comme il a été mentionné plus haut, l'Etat ne peut intervenir que sur la base des rapports de l'évaluation. Ce qui fait que les dirigeants tout comme les employés de Global cotton, restent dans l'attente et l'espoir de voir de nouvelles décisions et stratégies qui aideront à pallier ces dysfonctionnements.

### Discussion

La présente recherche s'inscrit dans la perspective de la théorie du changement social. Le changement social observé à travers la réforme du zonage dans la filière coton a été facteur de réorganisation de la filière coton. Cependant, cette réforme du zonage a fait naître des changements dans la zone 13 qui constituent un frein pour le bon fonctionnement de la société cotonnière Global cotton.

### • Théorie du changement social

Selon Rocher (1968) « le changement social correspond à toute transformation observable dans le de temps qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie

le cours de l'histoire ». En effet, l'auteur présente un ensemble d'éléments qui favorisent le changement social. Ainsi, il propose d'identifier quatre éléments clés. D'abord, le changement social est un phénomène collectif; ensuite il produit un changement de structure c'est-à-dire une modification de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines composantes. En plus de cela, ce changement social, est identifiable dans le temps, qu'on peut apprécier et mesurer par rapport à un point de référence dans le passé. Enfin, ce changement doit faire preuve de permanence dans le temps.

Appliqué à notre étude, le changement social ici présenté à travers la réforme du zonage touche l'ensemble des acteurs de la filière coton, précisément l'Etat, les sociétés cotonnières, le conseil coton et de l'anacarde et les producteurs. En effet, la mise en œuvre de cette réforme, confère aux acteurs sus mentionnés des charges nouvelles, des engagements nouveaux et l'obligation de les respecter. Lorsqu'on fait un retour, sur le fonctionnement du secteur agricole autrefois comparé à ces sept années, cela nous permet d'affirmer qu'il y a eu nettement une amélioration face à l'anarchie qui existait dans ce secteur. Le zonage a ainsi permis d'améliorer les conditions des producteurs et de donner le monopole aux sociétés cotonnières de conduire les activités agricoles et cela dans une zone bien définie.

Aussi, la réforme a fidélisé les cotonculteurs aux sociétés cotonnières et sécurisé l'approvisionnement des unités de transformation en coton. Les entreprises cotonnières peuvent alors préfinancer la production du coton graine sans risque d'un détournement des récoltes par une autre société qui n'a pas préfinancé la production. (Peltzer et Röttger, 2013) font le même constat, ils notent que les sociétés cotonnières, qui évoluent dans un système monopolistique régional, ont, à cause de ce système, des taux de remboursement très élevés, sous réserve que le coton ne soit pas détourné vers les pays voisins.

(Gergely et Poulton, 2009) ajoutent aussi que l'accès au crédit est meilleur dans ce système. En effet, ces auteurs montrent que le libéralisme renforce les réticences que les sociétés cotonnières ont à investir dans la fourniture de meilleures prestations de service, à partir du moment où elles ne peuvent avoir la certitude d'en tirer des bénéfices

Tous facteurs concourent à dire que la réforme du zonage contribue au développement de la filière coton. D'autre part, bien vrai que cette réforme, présente des avantages, il faut signifier qu'elle est aussi source de difficultés pour les acteurs de la zone 13, principalement la société cotonnière Global cotton. Cela montre en effet les insuffisances de cette réforme.

Le changement social ici fait référence à la nouveauté, qui est la réforme du zonage. En effet il y a des sociétés, structures qui acceptent facilement le changement social tandis que certaines résistent à ce changement. Aussi, les sociétés connaissent une évolution et qui laissent apparaître des innovations. Cette évolution donne à

chaque génération de posséder ses propres valeurs, ses pensées, ses modes de vie. C'est donc dans ce canevas que s'inscrit la structure Global cotton qui intervient dans la zone 13. En effet Global cotton est confrontée à cette résistance du fait que les populations de cette zone sont désintéressées à la culture du coton, ce qui entraine le manque de producteurs dans cette zone. Ce désintéressement provient du fait que ces populations s'adonnent de plus en plus aux cultures d'anacarde, d'hévéa, abandonnant les cultures de coton. C'est donc ce changement de valeurs culturelles que subit la structure Global cotton. Philippe (1958), s'inscrit dans le même sens en affirmant que chaque génération se crée un monde spécifique de valeurs. Il y a donc conflit entre les valeurs culturelles de chaque génération.

Partant de cette contradiction, nous pouvons en déduire que les valeurs culturelles également, constituent une entrave à la réalisation des objectifs de l'application du zonage de façon générale et de façon particulière pour la société cotonnière Global cotton. Or parler de changement social, nécessite la prise en compte des facteurs culturels. Car lorsque le changement social est réalisé en tenant compte des valeurs culturelles, des mentalités des bénéficiaires, il ne peut que produire des résultats satisfaisants. Cela montre le caractère inouï des valeurs culturelles dans le changement social. C'est dans ce sens que Patricia (1954) stipule que Toutes les sociétés sont des systèmes formés de diverses parties ayant des buts ou des valeurs dont les fins sont souvent mutuellement incompatibles.

En plus des valeurs culturelles, il y a le fait qu'aucune véritable expertise de la part de l'Etat n'a été menée avant la mise en œuvre du zonage, afin de s'imprégner des réalités de la zone 13. C'est ce qu'on nomme une étude d'acceptabilité sociale. Brunson (1996), la définit comme l'assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant d'un jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives continues. Du coup, elle vise à comprendre les réalités intrinsèques du milieu d'accueil, dont les besoins, attentes, priorités, défis et préoccupations des différentes parties intéressées et à faire connaître les composantes du projet ainsi que ses bénéfices pour la communauté. En plus de cela, elle vise aussi à évaluer et minimiser les impacts et à planifier la répartition équitable des retombées positives du projet.

Au vu de cela, cela dans le cas de la Zone 13, une étude d'acceptabilité sociale aurait permis de faire l'état des lieux afin de s'acquérir des aspirations nouvelles des populations, leur pratique actuelles et si celles-ci sont réceptives et disposés à s'adapter à nouveau à la culture du coton. C'est dans ce sens que Maurice (1976), invite à une observation et lecture avant l'application du changement social. Pour cet auteur, tout changement social nécessite que l'on fasse l'état des lieux de l'espace choisi. Cela consiste à recueillir le plus possible d'informations à travers une enquête minutieuse. Ainsi, par l'enquête, l'on prend contact avec la population,

s'imprègne de l'évolution de la population sur une plus longue durée, comprendre ses réactions, ses aspirations sensibilise sur les objectifs et l'intérêt d'enquête. Cette perception est soutenue par d'autres auteurs. Lippitt (1958), soutient cette idée en stipulant, qu'à la base du service social, se trouve le désir d'utiliser et d'adapter les changements aux besoins des hommes. Plus précisément, il faut savoir énoncer ce qu'il faut faire après l'étude scientifique de chaque situation ; être objectif, quel que puissent être les problèmes posés, les valeurs en cause, les états émotionnels des individus de manière à savoir diriger les changements sociaux vers des résultats satisfaisants pour l'individu et la société. Pour aller plus loin, (Fortin et Fournis, 2013) proposent ainsi, une conceptualisation de l'acceptabilité sociale qui articule des processus de trois niveaux distinct (microsocial, méso politique et macroéconomique), renvoyant chacun à des temporalités et à des formes de régulation propre.

Selon Harbemas (1991), Blondiaux (2012), Fishkin (2009), les décideurs politiques doivent ajuster leur modus operandi. Les politiques et les projets, tout simplement ayant incidence l'environnement, ne peuvent plus être conçus en vase clos pour ensuite être imposés à la population quitte à les assortir d'une campagne promotionnelle. Ils doivent être débattus, discutés, et ajustés en fonction des acteurs qui se font entendre publiquement et selon les valeurs partagées par l'ensemble de la société. Si le principe d'une démocratie participative est généralement admis, reste à en saisir les implications concrètes et pratiques, à en penser l'articulation avec la représentativité et la délibération comme autres principes sous-jacents à la construction de la légitimité du pouvoir public. (Saucier, Côté, Feurtey, Bruno, Lafontaine, Guillemette, Méthot et Wilson, 2009), soutient montrent que l'acceptabilité sociale ne se limites pas qu'aux modalités de réalisation des projets spécifiques et de la recherche de moyens pour en atténuer les impacts (négatifs) et en maximiser les retombées (positives), mais également les politiques, les plans et les programmes (PPP) en matière de développement sectoriel et territorial dans le cadre desquels ces projets s'insèrent.

L'ensemble donc des insuffisances relevées, ne permet pas à la société cotonnière Global cotton, en charge de conduire les activités de la zone 13 d'aboutir aux résultats escomptés.

### Conclusion

Les dysfonctionnements observés dans le secteur du coton a conduit le Gouvernement ivoirien a adopté une nouvelle réforme : le zonage. Cette réforme de la filière coton basée sur l'attribution de zones exclusives à toutes les sociétés cotonnières confère des engagements, des charges à l'ensemble des acteurs. Cet engagement doit permettre la redynamisation du secteur coton. La structure Global cotton, après cette création de zones exclusive, exécute ses activités dans la zone 13

précisément dans les zones de Botro, Brobo, prikro, Sakassou, Tiébissou. Ainsi, le constat est que depuis ces sept années suite à l'application du zonage, la production de coton graine dans cette zone est faible. Cette situation au manque de producteur désintéressement des populations qui y vivent. Face à cette difficulté, la structure Global coton ne parvient pas à atteindre ses objectifs et cela constitue un frein pour son développement. Pourtant, cette structure, possède de réels atouts à travers ses vastes espaces propices aux cultures du coton favorable ainsi à la création de richesse des individus mais aussi au développement économique de la Côte d'Ivoire. De ce fait il y a donc nécessité de la part de l'ensemble de tous les acteurs (Etat, Comité du zonage, Firca, conseil agricole) d'engager de nouvelles mesures, en prenant en compte cette fois ci les aspirations des populations de cette zone, ce qui va susciter en eux un intérêt pour la culture du coton.

### **Bibliographie**

- [1] ABO K., (2006) « Contribution à l'étude de la fusariose vasculaire du cotonnier, en Côte d'Ivoire : caractérisation de populations de l'agent pathogène Fusarium oxysporum f. sp. Vasinfecturn (Atk) Sn. & H. ; analyse des relations entre les facteurs de l'environnement des sols et l'expression de la maladie [Thèse de doctorat, Uuniversité de Cocody-Abidjan] https://savoirs.cames.oneline, consulté le 09 novembre 2024
- [2] Aaron A., (2025) « La Côte d'Ivoire redéfinit le zonage dans sa filière coton » Ecofin, Côte d'Ivoire
- [3] Brunson M., Kruger E., Tyler C., Schroeder A., (1996) « Defining social acceptability in ecosystem management » Pacific Northwest, United States
- [4] Diomandé V., 2018. « La problématique de la durabilité dans la production de coton en Côte d'Ivoire : Expérience d'Ivoire coton », AFCOT, Abidjan
- [5] Edmond A., 2015. « L'impact de la culture du coton sur le développement socio-économique : Etude de cas de la région de Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire », vol.11, n° 31, pp. 253-271

- [6] Ezan M., Hala F., (1998) « Culture du coton manuel technique » Bouaké, Côte d'Ivoire
- [7] FIRCA., (2012) « La filière du progrès, bulletin d'information du fond interprofessionnelle pour la recherche et le conseil agricole », n° 9, p.48
- [8] Fortin M., et Fournis Y., (2013) « L'acceptabilité sociale de l'industrie du gaz de schiste au Québec : facteurs d'analyse intégrée dans une perspective de développement territorial durablre » Uqar, Canada
- [9] Gergely., et Poulton C., (2009) « Contexte historique et évolution institutionnelle récente des filières coton africaines », Rapport final, Banque mondiale, ESKA,
- [10] Gérald E., et Nicolas G., (2010) « La filière coton de Côte d'Ivoire » ed African region, Afrique subsaharienne
- [11] Griffon M., (2003) « Analyse de l'efficacité des marchés agricoles en Afrique : l'apport de différentes méthodes et théories », Cirad, Paris,
- [12] Harbemas J., 1991 « The structural Transformation of the public Sphere », Mit Press, Canada
- [13] Jean M., (1963) « Choix et utilisation des terres à coton » Bouaké, Côte d'Ivoire
- [14] Kone A., Aboubakar Yao B., Taper B., (2021) « Impact de la réforme de la Filière coton sur la commercialisation du coton graine à Korhogo », Vol 1, n° 10, p.
- [15] Lippitt R., (1958) « The dynamics of planned Change », Hacourt, Brace & Company, New York
- [16] Ministère du plan., (1964) « Histoire de l'agriculture en zone baoulé », Bouaké, Côte d'Ivoire
- [17] Ministère de l'agriculture., (2013) « Communication en conseil des ministres sur les orientations stratégiques de la réforme des filières coton anacarde », Abidjan, Côte d'Ivoire
- [18] Ossène O., (2017) « La Côte d'Ivoire insature le zonage », Abidjan Côte d'Ivoire
- [19] Pezet P., (1965) « Le coton dans la zone Baoulé », Bouaké, Côte d'Ivoire
- [20] Saucier C., Côté G., Feurtey E., Méthot F., Wilson J., (2009) « Des installations éoliennes socialement acceptable : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective du développement territorial durable », CRDT, Québec